

DAJI/2018/Décision/Tarifs/31

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «Quelle responsabilité culturelle pour l'entreprise ?»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2018/03/27-03 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Quelle responsabilité culturelle pour l'entreprise ?» organisé par le Centre d'Ethique Economique et des Affaires de la Faculté de Droit et Science Politique.

Ce colloque aura lieu les 21 et 22 juin 2018 à Aix-en-Provence, Faculté de Droit et Science Politique, salle des Actes.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Public hors professionnels (2 jours) : 16,67 euros HT,
- Public hors professionnels (1 jour) : 8,33 euros HT,
- Professionnels : 83,33 euros HT,
- Gratuité pour les étudiants, les personnels d'AMU et les adhérents de l'UTL.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 04 mai 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

